



Info - Municipal



Municipalité de Godmanchester

Octobre 2023 No 8

Avis de recherche...

Vous enseigner le yoga, le Tai Chi, la broderie, le tissage, etc. ? Vous désirez partager votre savoir? La Municipalité est à la recherche de professeurs, afin d'offrir à ses citoyens des activités variées. Si cela vous intéresse, communiquer avec l'hôtel de ville pour plus d'information.



La Petite
Bibliothèque
Verte

Accès gratuit à La Petite Bibliothèque Verte pour les résidents de Godmanchester

Fondée en juin 1972 par quelques femmes déterminées, La Petite Bibliothèque verte est une organisation privée, à but non lucratif, supportée exclusivement par une équipe de bénévoles.

Plusieurs services sont offert aux membres:

- plus de 26,000 documents, en français et en anglais. On retrouve des romans en tous genres, des livres documentaires et de référence, des biographies et des livres pour enfants et adolescents;
- Activités d'animation pour les enfants;
- Aire de lecture, de travail et de détente;
- Internet et postes informatiques;
- Boutique de livres usagés à bas prix;
- Une soirée Ciné Cinéma

Lundi	----	----
Mardi	10:00h - 20:00h	
Mercredi	----	----
Jeudi	14:00h - 16:30h	
Vendredi	14:00h - 16:30h	
Samedi	10:00h - 16:00h	
Dimanche	----	----

La Petite Bibliothèque Verte est située au 4, rue Lorne, suite 103, Huntingdon.

Site web: www.pbv-lgl.org/index.php/fr/

Facebook:

<https://www.facebook.com/PetiteBibliothequeVerteLittleGreenLibrary>



2282, Chemin Ridge
Godmanchester
(Québec)

Téléphone:
(450) 264-4116
Télécopieur:
(450) 264-9749

ADMINISTRATION

Lundi au Jeudi
8h30 - 16h30
Monday to Thursday
8:30 am to 4:30 pm

info@
godmanchester.ca

INSPECTEUR

Lundi et mardi
8h30 - 17h30

inspecteur@
godmanchester.ca

INCENDIE

91196@
godmanchester.ca



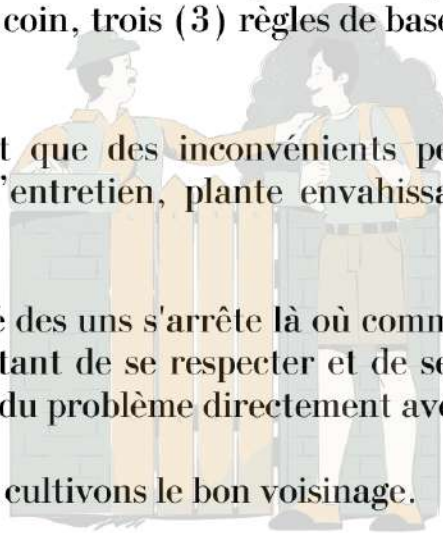
Cultiver le bon voisinage

Le bon voisinage est à la portée de chacun. Que vous soyez un habitant de longue date ou fraîchement arrivé dans le coin, trois (3) règles de base s'appliquent; la courtoisie, le civisme et le respect.

Nous sommes tous conscient que des inconvénients peuvent survenir entre voisin. Bruits, odeurs, négligence d'entretien, plante envahissante, animaux de compagnie, ect.

N'oubliez pas que « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » tel que dit le proverbe. Il est important de se respecter et de se parler. Il est beaucoup plus simple, de poliment, discuter du problème directement avec votre voisin.

Soyons tous de bon citoyen et cultivons le bon voisinage.



Animaux

En vertu de l'article 17 du règlement 391, tout chien est considéré nuisible lorsque, dans les limites de la municipalité, il erre sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de cette propriété. Son gardien commet alors par le fait même une infraction au présent règlement.

En vertu de l'article 20 du règlement 391, tout chien est considéré nuisible lorsque, dans les limites de la municipalité, il aboie, hurle, trouble la paix ou est un ennui pour le voisinage.

Rappel, selon le règlement provincial, *Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens*. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.





Nuisances

Il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un endroit privé ou à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer, le cas échéant, sur un lot vacant ou un terrain partiellement construit ou sur les voies et endroits publics, y incluant les fossés et cours d'eau, sauf aux endroits légalement ou réglementairement autorisés ou avec l'autorisation expresse de la municipalité, **les nuisances suivantes** :

Véhicule automobile hors d'état de fonctionnement, morceaux ou carcasse de véhicule, ferrailles, pneus, déchets, papier, débris, des matières organiques qui dégagent des odeurs nauséabondes, de garder un ou des arbres morts et dangereux, des rebuts de constructions.

Il est également interdit de laisser ou déposer [...] **de la boue, de la terre** [...] sur les voies publiques ou places publiques et dans un cours d'eau, un fossé ou un égout municipal. **Toute personne qui souille le domaine public doit effectuer le nettoyage** de façon à rendre l'état du domaine public identique à ce qu'il était avant qu'il ne soit ainsi souillé, cette obligation doit débuter dans l'heure qui suit l'événement et de continuer le nettoyage sans interruption jusqu'à ce qu'il soit complété.

En cas de non respect des règlements municipaux en la matière, une **amende** d'un minimum de **200,00\$** pourrait vous être imposée.

(Extrait du règlement 404 de la Municipalité)

Répertoire des ressources pour les aînés et leurs familles

Le Comité de Concertation des Aînés du Haut-Saint-Laurent a publié une nouvelle édition du répertoire des ressources pour les aînés. Ce répertoire est rempli d'information pertinentes à conserver avec vous. Que ce soit sa section urgence, loisirs, transport et autres, il vous sera très utile. Vous pouvez vous procurer une copie papier à l'hôte de ville de la municipalité ou une version virtuel sur notre site internet.





Service de transport gratuit de la MRC du Haut-Saint-Laurent



Transport collectif par autobus

Trois circuits réguliers à horaires fixes, du lundi au vendredi. **Sans frais, ni réservation.**



• Pour l'horaire, la liste complète des arrêts et les conditions d'utilisation visitez le : www.mrchsl.com/services/transport



• Pour le suivi des véhicules en temps réel : www.zenbus.net/haut-saint-laurent ou téléchargez l'application **zenbus**.

- Ligne jaune**
- Hinchinbrooke
 - Huntingdon
 - Godmanchester
 - Ormstown
 - Howick
 - Très-Saint-Sacrement
 - Sainte-Martine



- Ligne bleue**
- Huntingdon
 - Sainte-Barbe
 - Salaberry-de-Valleyfield
 - Ormstown



Application de suivi des autobus en temps réel

- Ligne verte**
- Saint-Anicet
 - Sainte-Barbe
 - Salaberry-de-Valleyfield
 - Ormstown
 - Franklin

Arrêts du taxibus

Transport sur demande

Taxibus : service permettant à tout usager de se déplacer, sur demande et selon les horaires prédéterminés, entre deux arrêts d'un même secteur, du lundi au vendredi.

• Pour les tarifs, l'horaire, la liste des arrêts et les conditions d'utilisation :

www.mrchsl.com/services/transport

• Pour devenir membre, réserver un transport ou pour toute autre question :

450 264-5411, poste 300, ou 1 877 699-2267

Transport adapté : service permettant à tout usager répondant aux critères d'admissibilité de se déplacer, sur demande, 7 jours sur 7 entre 7 h et 21 h.

• Pour les critères d'admissibilité et les tarifs : www.mrchsl.com/services/transport

• Pour devenir membre, réserver un transport ou pour toute autre question :

450 264-5411, poste 300, ou 1 877 699-2267

• Secteur de Saint-Chrysostome : communiquer avec le Transport adapté du Haut-Richelieu au 1-844-359-6024, poste 3123.



Joyeuse Halloween à tous!

Soyez prudent





Cérémonie d'illumination du sapin

Où?

**À l'hôtel de ville
2282 chemin Ridge**

Quand?

**Le 26 novembre
de 13h00 à 16h00**

***Nous vous invitons, en grand nombre,
à venir décorer le grand sapin avec
nous.***

Des dons seront amassés pour la Grande Guignolée

HALLOWEEN

Pour une cueillette en toute sécurité!

Choisir un costume clair et y ajouter des bandes réfléchissantes

Opte pour un maquillage plutôt qu'un masque

Parcours un seul côté de rue à la fois

Traverse les rues aux intersections

Sonne seulement aux maisons qui sont décorées et bien éclairées

Marche avec un adulte ou reste avec ton groupe en tout temps

Il ne faut **JAMAIS**

NE SUIS JAMAIS UN INCONNU, QU'IL SOIT EN VOITURE OU À PIED

NE MANGE PAS DE TES BONBONS AVANT QU'UN ADULTE LES VÉRIFIENT

N'ENTRE PAS DANS LES MAISONS OU À L'INTÉRIEUR DE LA VOITURE D'UN INCONNU

